



## Commission Statut de l'Arbitrage et Mutations Arbitres

### PROCES-VERBAL n°2

Réunion du 11/10/2022

**Président de séance** : M. FOURRIER Olivier

**Présents** : MM. BEN AYED Mustapha – CORDEIRO David

**Excusés** : MM. le Président (CDA) - LAVIGNE Jacques (Président) - TCHEMELE Mark - DOUAY Kevin (CDA)

**Assiste** : M. VINCENTI Marc

*Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.*

### INFORMATIONS

**Courrier du club de Paris Sport Culture (553181) :**

Le club conteste sa situation au terme de la saison 2021/2022 (confirmation 3eme année d'infraction) et sa pré-infraction au 31/08/22 (manque 1 arbitre).

Concernant sa situation au 30 Juin 2022, le club apporte un document de la CDA du District 75 indiquant que M. DIAWARA Fode a été désigné et présent sur 32 rencontres lors de la saison 2021/2022, alors que celui-ci ne couvre pas le club ayant renouvelé le 08/10/2021.

La commission rappelle que le club a eu loisir de faire appel des décisions du 29/04/22 et 29/06/2022 dans les formes et délais prévus à l'article 31 des RSG, ce qui n'a pas été fait.

Concernant le deuxième point, la commission rappelle également que certains clubs peuvent apparaître en infraction alors que le nécessaire a été fait suite à un retard sur la validation définitive au 31/08 des licences arbitres, la situation se régularisera d'elle-même.

## MUTATIONS ARBITRES

La Commission,

Prend connaissance de la correspondance de M. SOUMARE Djibril (arbitre) ayant démissionné du club de COM BAGNEUX au terme de la saison 2020/2021.

Considérant les motifs invoqués (non-participation à la vie du club depuis 10 ans),

**Autorise M. SOUMARE à représenter le club de son choix pour la saison 2022/2023.**